

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte - Syndicat Gestion Gorges Ardeche (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25070216400014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SGC AUBENAS

M. 14

Budget primitif
 voté par nature

BUDGET : SGGA (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	30
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	31
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	35
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	36
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	39

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements communaux (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
7355Syndicat Gestion Gorges Ardeche
SGGA

2023

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERESI
A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	13 419
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
10 479 645,00	0,00	780,96	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	100,00 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	28,83 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	70,23 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 573 228,48	1 239 088,52
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 334 139,96
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 573 228,48	1 573 228,48

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	350 549,96	301 553,78
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 48 996,18
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		350 549,96	350 549,96

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 923 778,44	1 923 778,44
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	394 624,00	0,00	566 292,35	566 292,35	566 292,35
012	Charges de personnel, frais assimilés	792 761,00	0,00	862 239,00	862 239,00	862 239,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 350,00	0,00	23 275,88	23 275,88	23 275,88
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 209 735,00	0,00	1 451 807,23	1 451 807,23	1 451 807,23
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 210 735,00	0,00	1 452 807,23	1 452 807,23	1 452 807,23
023	Virement à la section d'investissement (5)	33 930,08		85 916,31	85 916,31	85 916,31
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	42 926,21		34 504,94	34 504,94	34 504,94
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		76 856,29		120 421,25	120 421,25	120 421,25
TOTAL		1 287 591,29	0,00	1 573 228,48	1 573 228,48	1 573 228,48

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 573 228,48****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 920,00	0,00	11 648,13	11 648,13	11 648,13
70	Produits services, domaine et ventes div	338 750,00	0,00	355 502,48	355 502,48	355 502,48
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	772 996,00	0,00	867 131,91	867 131,91	867 131,91
75	Autres produits de gestion courante	1 231,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des recettes de gestion courante		1 114 897,00	0,00	1 234 782,52	1 234 782,52	1 234 782,52
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 114 897,00	0,00	1 234 782,52	1 234 782,52	1 234 782,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 439,39		4 306,00	4 306,00	4 306,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 439,39		4 306,00	4 306,00	4 306,00
TOTAL		1 118 336,39	0,00	1 239 088,52	1 239 088,52	1 239 088,52

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**334 139,96**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 573 228,48****Pour information :**

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	116 115,25
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Syndicat Gestion Gorges Ardeche - SGGA - BP - 2023

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 007-250702164-20230324-DCS202309-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****II**
A3**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 520,00	0,00	5 406,00	5 406,00	5 406,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	145 036,10	0,00	320 837,96	320 837,96	320 837,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	178 556,10	0,00	346 243,96	346 243,96	346 243,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	178 556,10	0,00	346 243,96	346 243,96	346 243,96
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 439,39		4 306,00	4 306,00	4 306,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 439,39		4 306,00	4 306,00	4 306,00
	TOTAL	181 995,49	0,00	350 549,96	350 549,96	350 549,96

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**350 549,96****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	36 935,00	0,00	175 685,28	175 685,28	175 685,28
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	36 935,00	0,00	175 685,28	175 685,28	175 685,28
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	10 818,00	0,00	5 447,25	5 447,25	5 447,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	10 818,00	0,00	5 447,25	5 447,25	5 447,25
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	47 753,00	0,00	181 132,53	181 132,53	181 132,53
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	33 930,08		85 916,31	85 916,31	85 916,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	42 926,21		34 504,94	34 504,94	34 504,94
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
	Total des recettes d'ordre d'investissement	76 856,29		120 421,25	120 421,25	120 421,25
	TOTAL	124 609,29	0,00	301 553,78	301 553,78	301 553,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	48 996,18
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	350 549,96
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	116 115,25
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	566 292,35		566 292,35
012	Charges de personnel, frais assimilés	862 239,00		862 239,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	23 275,88		23 275,88
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	34 504,94	34 504,94
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		85 916,31	85 916,31
Dépenses de fonctionnement – Total		1 452 807,23	120 421,25	1 573 228,48

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 573 228,48**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 306,00	4 306,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	5 406,00	0,00	5 406,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	320 837,96	0,00	320 837,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		346 243,96	4 306,00	350 549,96

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**350 549,96**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	11 648,13		11 648,13
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	355 502,48		355 502,48
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	867 131,91		867 131,91
75	Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	4 306,00	4 306,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 234 782,52	4 306,00	1 239 088,52

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**334 139,96**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 573 228,48**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 447,25	0,00	5 447,25
13	Subventions d'investissement	175 685,28	0,00	175 685,28
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		34 504,94	34 504,94
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		85 916,31	85 916,31
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		181 132,53	120 421,25	301 553,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**48 996,18**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**350 549,96**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	394 624,00	566 292,35	566 292,35
60611	Eau et assainissement	600,00	600,00	600,00
60612	Energie - Electricité	8 500,00	9 000,00	9 000,00
60621	Combustibles	13 000,00	14 000,00	14 000,00
60622	Carburants	13 000,00	15 000,00	15 000,00
60623	Alimentation	7 000,00	7 000,00	7 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	10 130,00	10 130,00
60632	Fournitures de petit équipement	17 500,00	8 820,00	8 820,00
60636	Vêtements de travail	9 920,00	7 000,00	7 000,00
6064	Fournitures administratives	3 700,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	1 140,00	1 140,00
611	Contrats de prestations de services	50 550,00	67 010,68	67 010,68
6132	Locations immobilières	22 950,00	38 911,04	38 911,04
6135	Locations mobilières	13 700,00	10 375,98	10 375,98
61521	Entretien terrains	12 550,00	8 500,00	8 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	7 000,00	10 000,00	10 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	250,00	250,00	250,00
615232	Entretien, réparations réseaux	18 105,00	16 143,42	16 143,42
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	14 242,00	14 242,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	11 200,00	5 789,94	5 789,94
6161	Multirisques	5 386,00	9 000,00	9 000,00
6168	Autres primes d'assurance	6 506,00	11 175,00	11 175,00
617	Etudes et recherches	62 581,00	148 631,79	148 631,79
6182	Documentation générale et technique	1 403,00	1 006,00	1 006,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 000,00	3 000,00	3 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	900,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	700,00	44 822,00	44 822,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	660,00	250,00	250,00
6226	Honoraires	0,00	23 000,00	23 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00	500,00	500,00
6233	Foires et expositions	1 630,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6237	Publications	9 410,00	9 943,00	9 943,00
6247	Transports collectifs	1 750,00	1 750,00	1 750,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6257	Réceptions	6 200,00	4 500,00	4 500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 700,00	593,12	593,12
6262	Frais de télécommunications	22 200,00	22 333,97	22 333,97
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 523,00	7 996,41	7 996,41
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00	5 268,00	5 268,00
6284	Redevances pour services rendus	3 200,00	3 200,00	3 200,00
6288	Autres services extérieurs	5 040,00	6 000,00	6 000,00
63512	Taxes foncières	110,00	110,00	110,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	6 000,00	6 100,00	6 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	792 761,00	862 239,00	862 239,00
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	600,00	600,00	600,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 700,00	9 000,00	9 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 700,00	1 500,00	1 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	315 000,00	380 000,00	380 000,00
64131	Rémunérations non tit.	443 350,00	446 000,00	446 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 943,00	10 000,00	10 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	700,00	1 200,00	1 200,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 968,00	3 604,00	3 604,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 445,00	1 445,00
6488	Autres charges	2 800,00	2 890,00	2 890,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 350,00	23 275,88	23 275,88
6531	Indemnités	20 300,00	21 125,88	21 125,88
6533	Cotisations de retraite	1 200,00	1 300,00	1 300,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	500,00	500,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	150,00	150,00	150,00
65888	Autres	200,00	200,00	200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 209 735,00	1 451 807,23	1 451 807,23
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 210 735,00	1 452 807,23	1 452 807,23
023	Virement à la section d'investissement	33 930,08	85 916,31	85 916,31
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	42 926,21	34 504,94	34 504,94
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	42 926,21	34 504,94	34 504,94
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		76 856,29	120 421,25	120 421,25
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		76 856,29	120 421,25	120 421,25
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 287 591,29	1 573 228,48	1 573 228,48

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 573 228,48
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	1 920,00	11 648,13	11 648,13
6419	Remboursements rémunérations personnel	720,00	12 110,00	12 110,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 200,00	-461,87	-461,87
70	Produits services, domaine et ventes div	338 750,00	355 502,48	355 502,48
70323	Redev. occupat° domaine public communal	301 450,00	307 000,00	307 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	15 600,00	17 048,00	17 048,00
70632	Redevances services à caractère loisir	1 000,00	1 220,48	1 220,48
7067	Redev. services périscolaires et enseign	20 700,00	30 234,00	30 234,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	772 996,00	867 131,91	867 131,91
74718	Autres participations Etat	306 166,00	337 971,31	337 971,31
7472	Participat° Régions	12 025,00	27 746,13	27 746,13
7473	Participat° Départements	366 992,00	370 623,58	370 623,58
74741	Participat° Communes du GFP	44 040,00	44 040,00	44 040,00
74748	Participat° Autres communes	20 000,00	8 126,33	8 126,33
7477	Participat° Budget communautaire et FS	23 773,00	45 833,56	45 833,56
7478	Participat° Autres organismes	0,00	32 791,00	32 791,00
75	Autres produits de gestion courante	1 231,00	500,00	500,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 231,00	500,00	500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 114 897,00	1 234 782,52	1 234 782,52
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 114 897,00	1 234 782,52	1 234 782,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 439,39	4 306,00	4 306,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 439,39	4 306,00	4 306,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 439,39	4 306,00	4 306,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 118 336,39	1 239 088,52	1 239 088,52

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	334 139,96
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 573 228,48
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	23 520,00	5 406,00	5 406,00
2051	Concessions, droits similaires	23 520,00	5 406,00	5 406,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	145 036,10	320 837,96	320 837,96
2182	Matériel de transport	34 500,00	46 022,76	46 022,76
2183	Matériel de bureau et informatique	9 450,00	7 900,91	7 900,91
2184	Mobilier	400,00	4 423,51	4 423,51
2188	Autres immobilisations corporelles	100 686,10	262 490,78	262 490,78
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10 000,00	20 000,00	20 000,00
2313	Constructions	10 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses d'équipement		178 556,10	346 243,96	346 243,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		178 556,10	346 243,96	346 243,96
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	3 439,39	4 306,00	4 306,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 439,39	4 306,00	4 306,00
13911	Etat et établissements nationaux	900,00	900,00	900,00
13912	Sub. transf. cpte résult. Régions	1 264,99	2 106,00	2 106,00
13913	Sub. transf. cpte résult. Départements	1 274,40	1 300,00	1 300,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 439,39	4 306,00	4 306,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		181 995,49	350 549,96	350 549,96

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	350 549,96
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	36 935,00	175 685,28	175 685,28
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	36 935,00	151 635,28	151 635,28
1313	Subv. transf. Départements	0,00	10 400,00	10 400,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	13 650,00	13 650,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		36 935,00	175 685,28	175 685,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 818,00	5 447,25	5 447,25
10222	FCTVA	10 818,00	5 447,25	5 447,25
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		10 818,00	5 447,25	5 447,25
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		47 753,00	181 132,53	181 132,53
021	Virement de la sect° de fonctionnement	33 930,08	85 916,31	85 916,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	42 926,21	34 504,94	34 504,94
28181	Installations générales, aménagt divers	1 248,87	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	9 725,40	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 566,30	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	20 385,64	34 504,94	34 504,94
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		76 856,29	120 421,25	120 421,25
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		76 856,29	120 421,25	120 421,25
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		124 609,29	301 553,78	301 553,78

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	48 996,18
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	350 549,96
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
			Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 007-250702164-20230324-DCS202309-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé D/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actualisé						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					0,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant d0 au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital		
						Emprunts et dettes au 01/01/N							
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

S²LOW

ID : 007-250702164-20230324-DCS202309-BF

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capés (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
			Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structurés contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/07/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant d0 au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 007-250702164-20230324-DCS202309-BF



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)								0,00		0,00	
Taux variable simple (total)								0,00		0,00	
Taux complexe (total) (2)								0,00		0,00	
Total								0,00		0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 100000.00 €	28-02-2005

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Aménagement terrain ou construction	20	28/02/2005
L	Matériel de bureau et matériel informatique	3	28/02/2005
L	Matériel signalétique et mobilier extérieur	10	28/02/2005
L	Mobilier Bureau	5	28/02/2005
L	Petit matériel	3	28/02/2005
L	Publication et documentation	3	28/02/2005
L	Véhicule et Matériel de transport	5	28/02/2005

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		4 306,00	4 306,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 306,00	4 306,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	4 306,00	4 306,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 306,00	0,00	0,00	4 306,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		125 868,50	III 125 868,50
Ressources propres externes de l'année (a)		5 447,25	5 447,25
10222	FCTVA	5 447,25	5 447,25
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		120 421,25	120 421,25
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	34 504,94	34 504,94
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	85 916,31	85 916,31

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	125 868,50	0,00	48 996,18	0,00	174 864,68

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 4 306,00
Ressources propres disponibles	IV 174 864,68
Solde	V = IV - II (6) 170 558,68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 234 782,52
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	1,00	3,00	3,00	1,00	4,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	1,00	3,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint administratif	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 1ère classe / Secrétaire	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2ème classe / Régisseuse	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent administratif - régisseur de recettes	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché / Responsable pôle éducation communication	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Responsable du pôle administratif et financier	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Responsable du pôle animation communication	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Responsable pôle Ressources	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 2ème classe / Responsable adm et financière	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secrétaire	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
billetterie	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	2,00	6,00	6,00	1,00	7,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique / Agent technique	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 1ère cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe / Agent technique garde	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent technique bivouacs/sentiers	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Conservateur - responsable pôle scientifique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Garde - agent technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Garde - animateur	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Garde nature - chargé d'études	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal / Directeur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		Technicien / Gardien animateur ingénieur	B	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint patrimoine ppal 1ère cl Technicien	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		6,00	3,00	9,00	9,00	5,00	14,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondant pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indexe (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				198 540,16		
Animateur	B	ANIM		21 324,12	A	CDD
Animateur	B	ANIM		38 316,00	A	CDI
Conservateur	A	TECH		55 977,80	A	CDD
Responsable pôle Ressources	B	ADM		41 280,00	A	CDD
Technicien	B	CULT		41 642,24	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				95 557,67		
Chargé de mission	B	CULT		23 240,15	A	A contrat de projet
Chargé de mission	B	CULT		36 158,76	A	CDD
Chargé de mission	B	TECH		36 158,76	A	A contrat de projet
TOTAL GENERAL				294 097,83		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.

TECH : technique;

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Société

MS : Médico-social

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Syndicat Gestion Gorges Ardeche - SGGA - BP - 2023

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 33

Contre : 0



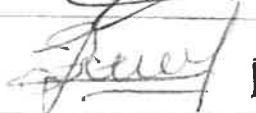
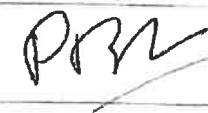



Abstention : 0

Date de convocation : 16 mars 2023

Présenté par (1) Pascal BONNETAIN
A Saint-Remèze, le 24 mars 2023

Délibéré par l'assemblée (2) réunie en session ordinaire.
A Saint-Remèze, le 24 mars 2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ADRIAENS Vincent	
ALVES Marlène	
ALZAS Richard	
BASCLE Charles	
BONNETAIN Pascal	
BORIE Marie-Hélène	
BOULLE Claude	
BOULLE Didier	
BUISSON Christine	
CHARBONNIER Gilles	 pouvoir à CHAUME D Olivier.
CHAULET Cathy	 pouvoir à Lacourt Cathy



CHAUTARD Olivier	
CHEMELLALI Samy	
DEGUILLIEN Jocelyne	
EGON Violette	
GENEST Sandrine	
GRAS Pamela	
LAURENT Jérôme	Pouvoir à SALVI JÉRÔME
MARCAIS Odile	
MARTIN Hubert	
MEYER Jean - Yves	
MARTIN Jean-Luc	
MICHEL Frédéric	
PAPIN François	
PAUCHET Éric	Pouvoir à JL Martin
PICHON Luc	Pouvoir SENEZ Shirley
RABIER Maryse	
RANC Esteban	
RIDAO Pascal	

ROBERT Christophe	
ROSIN Isabelle	
SALEL Mathieu	
SALVI Jean	
SERRE Christophe	
SENOT Shirley	
TENDIL Marc	
UGHETTO Laurent	
UGHETTO René	

Certifié exécutoire par (1) Pascal BONNETAIN compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/04/2023 et de la publication le 07/04/2023

A Saint-Remèze, le 07/04/2023

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte - Syndicat Gestion Gorges Ardeche (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25070216400014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SGC AUBENAS

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : SGGA (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18
IV - Annexes (6)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	28
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	29
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	30
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	31
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	33
A5 - Etalement des provisions	34
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	37
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	38
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	39
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	40
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	41
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	42
A8 - Etat des charges transférées	43
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	44
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	45
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	46
A10.3 - Opérations liées aux cessions	47
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	48
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	49
A11 - Etat des travaux en régie	50
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	52
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	53
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	54
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	55
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	56
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	57
B1.6 - Etat des engagements reçus	58

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	61
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	62
C1.2 - Actions de formation des élus	63
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	66
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	67
C3.2 - Liste des établissements publics créés	68
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	69
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	70
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	71
C3.6 - Identification des flux croisés	72
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	74
D2 - Arrêté et signatures	75

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
7355Syndicat Gestion Gorges Ardeche
SGGAS²LOCA
2022**I – INFORMATIONS GENERALES****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	13 419
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Norm de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
10 479 645,00	0,00	780,96	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	100,00 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	30,87 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	68,58 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE(1)**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****A1****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	973 868,92	G	1 138 753,98
	Section d'investissement	B	62 134,23	H	53 744,21
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	169 254,90 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	57 386,20 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 036 003,15	= G+H+I+J	1 419 139,29
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	973 868,92	= G+I+K	1 308 008,88
	Section d'investissement	= B+D+F	62 134,23	= H+J+L	111 130,41
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 036 003,15	= G+H+I+J+K+L	1 419 139,29

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00			0,00



Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	394 624,00	220 833,51	0,00	0,00	173 790,49
012	Charges de personnel, frais assimilés	792 761,00	688 155,42	0,00	0,00	104 605,58
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 350,00	21 953,78	0,00	0,00	396,22
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 209 735,00	930 942,71	0,00	0,00	278 792,29
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 210 735,00	930 942,71	0,00	0,00	279 792,29
023	Virement à la section d'investissement (2)	33 930,08				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	42 926,21	42 926,21			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		76 856,29	42 926,21			33 930,08
TOTAL		1 287 591,29	973 868,92	0,00	0,00	313 722,37
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 920,00	6 243,93	0,00	0,00	-4 323,93
70	Produits services, domaine et ventes div	338 750,00	350 310,32	0,00	0,00	-11 560,32
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	772 996,00	780 988,04	0,00	0,00	-7 992,04
75	Autres produits de gestion courante	1 231,00	1 211,69	0,00	0,00	19,31
Total des recettes de gestion courante		1 114 897,00	1 138 753,98	0,00	0,00	-23 856,98
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 114 897,00	1 138 753,98	0,00	0,00	-23 856,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 439,39	0,00			3 439,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 439,39	0,00			3 439,39
TOTAL		1 118 336,39	1 138 753,98	0,00	0,00	-20 417,59
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ 169 254,90				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 520,00	19 752,00	0,00	3 768,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	145 036,10	42 382,23	0,00	102 653,87
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	178 556,10	62 134,23	0,00	116 421,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	178 556,10	62 134,23	0,00	116 421,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 439,39	0,00		3 439,39
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 439,39	0,00		3 439,39
	TOTAL	181 995,49	62 134,23	0,00	119 861,26
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	36 935,00	0,00	0,00	36 935,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	36 935,00	0,00	0,00	36 935,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	10 818,00	10 818,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	10 818,00	10 818,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	47 753,00	10 818,00	0,00	36 935,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	33 930,08			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	42 926,21	42 926,21		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	76 856,29	42 926,21		33 930,08
	TOTAL	124 609,29	53 744,21	0,00	70 865,08

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Publié le	Restes à réaliser
	Pour information	(2) 57 386,20		ID : 007-250702164-20230324-DCS202307-BF	
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	220 833,51		220 833,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	688 155,42		688 155,42
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 953,78		21 953,78
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	42 926,21	42 926,21
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		930 942,71	42 926,21	973 868,92
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	19 752,00	0,00	19 752,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	42 382,23	0,00	42 382,23
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		62 134,23	0,00	62 134,23
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 243,93		6 243,93
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	350 310,32		350 310,32
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	780 988,04		780 988,04
75	Autres produits de gestion courante	1 211,69	0,00	1 211,69
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 138 753,98	0,00	1 138 753,98
Pour information				169 254,90
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				169 254,90

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 818,00	0,00	10 818,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		42 926,21	42 926,21
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		10 818,00	42 926,21	53 744,21
Pour information				57 386,20
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				57 386,20

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	394 624,00	220 833,51	0,00	0,00	173 790,49
60221	Combustibles et carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	600,00	425,84	0,00	0,00	174,16
60612	Energie - Electricité	8 500,00	8 648,54	0,00	0,00	-148,54
60621	Combustibles	13 000,00	8 260,15	0,00	0,00	4 739,85
60622	Carburants	13 000,00	9 186,01	0,00	0,00	3 813,99
60623	Alimentation	7 000,00	4 522,49	0,00	0,00	2 477,51
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	5 276,50	0,00	0,00	1 723,50
60632	Fournitures de petit équipement	17 500,00	8 796,80	0,00	0,00	8 703,20
60636	Vêtements de travail	9 920,00	7 257,41	0,00	0,00	2 662,59
6064	Fournitures administratives	3 700,00	633,30	0,00	0,00	3 066,70
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	350,50	0,00	0,00	649,50
6078	Autres marchandises	0,00	1 335,16	0,00	0,00	-1 335,16
611	Contrats de prestations de services	50 550,00	13 787,24	0,00	0,00	36 762,76
6132	Locations immobilières	22 950,00	0,00	0,00	0,00	22 950,00
6135	Locations mobilières	13 700,00	11 547,74	0,00	0,00	2 152,26
61521	Entretien terrains	12 550,00	4 050,00	0,00	0,00	8 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	7 000,00	63,60	0,00	0,00	6 936,40
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	250,00	166,56	0,00	0,00	83,44
615232	Entretien, réparations réseaux	18 105,00	15 480,25	0,00	0,00	2 624,75
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	12 479,98	0,00	0,00	-479,98
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	160,00	0,00	0,00	840,00
6156	Maintenance	11 200,00	4 982,84	0,00	0,00	6 217,16
6161	Multirisques	5 386,00	8 278,56	0,00	0,00	-2 892,56
6168	Autres primes d'assurance	6 506,00	11 174,50	0,00	0,00	-4 668,50
617	Etudes et recherches	62 581,00	28 498,06	0,00	0,00	34 082,94
6182	Documentation générale et technique	1 403,00	1 446,37	0,00	0,00	-43,37
6184	Versements à des organismes de formation	7 000,00	300,00	0,00	0,00	6 700,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
6188	Autres frais divers	700,00	527,50	0,00	0,00	172,50
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	660,00	220,00	0,00	0,00	440,00
6226	Honoraires	0,00	2 695,00	0,00	0,00	-2 695,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6233	Foires et expositions	1 630,00	1 500,00	0,00	0,00	130,00
6236	Catalogues et imprimés	1 200,00	1 274,40	0,00	0,00	-74,40
6237	Publications	9 410,00	4 122,20	0,00	0,00	5 287,80
6247	Transports collectifs	1 750,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	365,72	0,00	0,00	4 634,28
6256	Missions	0,00	577,96	0,00	0,00	-577,96
6257	Réceptions	6 200,00	1 656,86	0,00	0,00	4 543,14
6261	Frais d'affranchissement	1 700,00	98,96	0,00	0,00	1 601,04
6262	Frais de télécommunications	22 200,00	11 945,42	0,00	0,00	10 254,58
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 523,00	7 896,41	0,00	0,00	-373,41
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00	4 868,75	0,00	0,00	1 131,25
6284	Redevances pour services rendus	3 200,00	2 703,17	0,00	0,00	496,83
6288	Autres services extérieurs	5 040,00	5 320,00	0,00	0,00	-280,00
63512	Taxes foncières	110,00	103,00	0,00	0,00	7,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	6 000,00	6 099,76	0,00	0,00	-99,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	792 761,00	688 155,42	0,00	0,00	104 605,58
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	4 229,61	0,00	0,00	1 770,39
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	600,00	437,03	0,00	0,00	162,97
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 700,00	7 637,61	0,00	0,00	1 062,39
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 700,00	1 317,35	0,00	0,00	382,65
64111	Rémunération principale titulaires	315 000,00	173 432,53	0,00	0,00	141 567,47
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	6 400,35	0,00	0,00	-6 400,35
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat*	0,00	500,00	0,00	0,00	-500,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	39 685,28	0,00	0,00	-39 685,28
64131	Rémunérations non tit.	443 350,00	238 171,02	0,00	0,00	205 178,98
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat*	0,00	700,00	0,00	0,00	-700,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	15 900,93	0,00	0,00	-15 900,93
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	113 285,65	0,00	0,00	-113 285,65
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	59 305,29	0,00	0,00	-59 305,29
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	10 293,54	0,00	0,00	-10 293,54
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 943,00	9 942,73	0,00	0,00	0,27
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	700,00	1 198,00	0,00	0,00	-498,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 968,00	2 968,00	0,00	0,00	0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (c)			
			Mandats émis	Charges rattachées	réaliser au 31/12	annulés
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	175,00	0,00	0,00	825,00
6488	Autres charges	2 800,00	2 575,50	0,00	0,00	224,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 350,00	21 953,78	0,00	0,00	396,22
6531	Indemnités	20 300,00	20 513,56	0,00	0,00	-213,56
6533	Cotisations de retraite	1 200,00	1 288,38	0,00	0,00	-88,38
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	150,00	150,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	200,00	1,84	0,00	0,00	198,16
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 209 735,00	930 942,71	0,00	0,00	278 792,29
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 210 735,00	930 942,71	0,00	0,00	279 792,29
023	Virement à la section d'investissement	33 930,08	0,00			33 930,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	42 926,21	42 926,21			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	42 926,21	42 926,21			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		76 856,29	42 926,21			33 930,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		76 856,29	42 926,21			33 930,08
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 287 591,29	973 868,92	0,00	0,00	313 722,37
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 920,00	6 243,93	0,00	0,00	-4 323,93
6419	Remboursements rémunérations personnel	720,00	5 043,93	0,00	0,00	-4 323,93
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	338 750,00	350 310,32	0,00	0,00	-11 560,32
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	1 155,00	0,00	0,00	-1 155,00
70322	Stationnement, locat° domaine portuaire,	0,00	4 146,26	0,00	0,00	-4 146,26
70323	Redev. occupat° domaine public communal	301 450,00	306 486,45	0,00	0,00	-5 036,45
7062	Redevances services à caractère culturel	15 600,00	5 164,31	0,00	0,00	10 435,69
70632	Redevances services à caractère loisir	1 000,00	1 199,92	0,00	0,00	-199,92
7067	Redev. services périscolaires et enseign	20 700,00	32 158,38	0,00	0,00	-11 458,38
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	772 996,00	780 988,04	0,00	0,00	-7 992,04
74718	Autres participations Etat	306 166,00	336 053,85	0,00	0,00	-29 887,85
7472	Participat° Régions	12 025,00	0,00	0,00	0,00	12 025,00
7473	Participat° Départements	366 992,00	380 894,19	0,00	0,00	-13 902,19
74741	Participat° Communes du GFP	44 040,00	44 040,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	23 773,00	0,00	0,00	0,00	23 773,00
75	Autres produits de gestion courante	1 231,00	1 211,69	0,00	0,00	19,31
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 231,00	1 211,69	0,00	0,00	19,31
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 114 897,00	1 138 753,98	0,00	0,00	-23 856,98
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 114 897,00	1 138 753,98	0,00	0,00	-23 856,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	3 439,39	0,00			3 439,39
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 439,39	0,00			3 439,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 439,39	0,00			3 439,39
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 118 336,39	1 138 753,98	0,00	0,00	-20 417,59
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		169 254,90				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	23 520,00	19 752,00	0,00	3 768,00
2051	Concessions, droits similaires	23 520,00	19 752,00	0,00	3 768,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	145 036,10	42 382,23	0,00	102 653,87
2182	Matériel de transport	34 500,00	9 079,57	0,00	25 420,43
2183	Matériel de bureau et informatique	9 450,00	3 878,29	0,00	5 571,71
2184	Mobilier	400,00	1 165,95	0,00	-765,95
2188	Autres immobilisations corporelles	100 686,10	28 258,42	0,00	72 427,68
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2313	Constructions	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses d'équipement		178 556,10	62 134,23	0,00	116 421,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		178 556,10	62 134,23	0,00	116 421,87
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 439,39	0,00		3 439,39
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	3 439,39	0,00		3 439,39
13911	Etat et établissements nationaux	900,00	0,00		900,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	1 264,99	0,00		1 264,99
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	1 274,40	0,00		1 274,40
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 439,39	0,00		3 439,39
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		181 995,49	62 134,23	0,00	119 861,26
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	36 935,00	0,00	0,00	36 935,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	36 935,00	0,00	0,00	36 935,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		36 935,00	0,00	0,00	36 935,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 818,00	10 818,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	10 818,00	10 818,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		10 818,00	10 818,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		47 753,00	10 818,00	0,00	36 935,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	33 930,08			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	42 926,21	42 926,21		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 248,87	1 248,87		0,00
28182	Matériel de transport	9 725,40	9 725,40		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 566,30	11 566,30		0,00
28184	Mobilier	0,00	102,03		-102,03
28188	Autres immo. corporelles	20 385,64	20 283,61		102,03
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		76 856,29	42 926,21		33 930,08
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		76 856,29	42 926,21		33 930,08
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		124 609,29	53 744,21	0,00	70 865,08
Pour information		57 386,20			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: CAN20-2-2 (1)
LIBELLE : Animation pedagogique canoe paddle

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00										
1641 Emprunts en euros (total)					0,00										
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 007-250702164-20230324-DCS202307-BF

Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					0,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégories d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 007-250702164-20230324-DGS202307-BF

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 007-250702164-20230324-DCS202307-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 007-250702164-20230324-DCS202307-BF

IV – ANNEXES

IV
A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structurés contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 007-250702164-20230324-DCS202307-BF

S²LOW

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort.		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
																	Type de taux (7)
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

S²LOW

ID : 007-250702164-20230324-DCS202307-BF

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital								
				Type de taux (3)	Type de taux (3)	Taux act.	Taux act.	Index (4)	Index (4)					Taux act.					
Total																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 100000.00 €			28-02-2005
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Aménagement terrain ou construction	20	28/02/2005
L	Matériel de bureau et matériel informatique	3	28/02/2005
L	Matériel signalétique et mobilier extérieur	10	28/02/2005
L	Mobilier Bureau	5	28/02/2005
L	Petit matériel	3	28/02/2005
L	Publication et documentation	3	28/02/2005
L	Véhicule et Matériel de transport	5	28/02/2005

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 439,39	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 439,39	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 439,39	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		87 674,29	53 744,21
Ressources propres externes de l'année (a)		10 818,00	10 818,00
10222	FCTVA	10 818,00	10 818,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		76 856,29	42 926,21
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28181	Installations générales, aménagt divers	1 248,87	1 248,87
28182	Matériel de transport	9 725,40	9 725,40
28183	Matériel de bureau et informatique	11 566,30	11 566,30
28184	Mobilier	0,00	102,03
28188	Autres immo. corporelles	20 385,64	20 283,61
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	33 930,08	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	53 744,21	0,00	57 386,20	0,00	111 130,41

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 111 130,41
Solde	V = IV – II (3) 111 130,41

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****A7.3.1****(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)****A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT****A7.4.1****A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT
A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV
	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrite le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
07/01/2022	Boîtes rangement animation	307,16	0,00	3
28/03/2022	Phase 1 site internet acompte 80%+phase 2 + phase 3	10 830,00	0,00	3
26/04/2022	5 canoës + matériels	7 079,57	0,00	5
02/05/2022	Boîtes rangement animation	287,83	0,00	3
09/05/2022	10 tentes 2 seconds + 5 matelas + 2 pompes	1 269,02	0,00	3
09/05/2022	Acquisition véhicule réformé Clio III CH-508-AC	2 000,00	0,00	5
12/05/2022	Percolateurs et machines à café bivouacs	626,03	0,00	3
13/05/2022	20 matelas	919,92	0,00	3
24/05/2022	Acquisition logiciel gestion TT/absence+paramétrage et audit Kelio pro+ajust.	8 922,00	0,00	3
30/05/2022	Toiles Toucan - structure marabout espace pédagogique	739,62	0,00	10
02/06/2022	Bouilloire+ sirops	20,00	0,00	1
29/06/2022	11 panneaux de signalisation	835,40	0,00	10
30/06/2022	Brouette polyvalente verte gonflable 100 l	55,04	0,00	3
30/06/2022	Voile d'ombrage projet pédagogique ARS - Animation château	136,19	0,00	5
30/06/2022	Bobine huile et fils pour bivouacs	82,26	0,00	1
01/07/2022	Biotiote interpretation bivouacs	8 908,80	0,00	10
04/07/2022	1 Roll Up Dimens. 80X200 cm Carter avec enrouleur + 1 mât pliable en 3 parties	142,00	0,00	5
16/07/2022	15 matelas+10 piquets+3 frontales+ 10 patch de réparation matelas	840,09	0,00	5
20/07/2022	Clé numérique *cession des droits d'utilisation du cours numériques/ la biologie	35,00	0,00	2
31/07/2022	12 poteaux pour panneaux bivouacs	251,22	0,00	10
10/08/2022	2 fauteuils bureau TERTIO tissu noir	459,55	0,00	5
12/08/2022	Analyseur de chlore portable. Colorimètre de poche DR300 chlore libre + total	721,86	0,00	3
12/08/2022	Achat analyseur chlore portable pour bivouacs	721,86	0,00	10
13/08/2022	PC Fixe + Ecran+Pack clavier/souris+ 4 onduleurs	1 665,00	0,00	5
16/09/2022	1 bureau compact 90° asymétrique Corial	706,40	0,00	5
26/10/2022	Interprétation des aires de bivouacs	4 159,20	0,00	10
30/11/2022	Four micro ondes	79,90	0,00	2
05/12/2022	1 Tronçonneuse + 1 taille haie+ 2 batteries + 2 portes outil+ 2 chaînes	440,65	0,00	5
13/12/2022	2 sécateurs +2 scies arboricoles pliables	201,23	0,00	5
16/12/2022	Biotiote interpretation bivouacs	7 200,00	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
28/11/2022	2 tapis trafic intense + 1 tapis coco	190,44	0,00	2
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		60 833,24	0,00	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES****A10.2****A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES****A10.4****A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES****A10.5****A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)****A11****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0.00	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0.00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.


(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	0.00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0.00 %

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 007-250702164-20230324-DCS202307-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riiel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 007-250702164-20230324-DCS202307-BF

S²LOW

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 138 753,98
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	



IV

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE
B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTT (4)		
	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif principal 2ème classe / Régisseuse	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Attaché / Responsable pôle éducation communication	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2ème classe / Responsable adm et financière	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Secrétaire/assistante administrative	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)	3,00	1,40	4,40	4,40	0,00	4,40	0,00	4,40
Adjoint technique / Agent technique	1,00	0,70	1,70	1,70	0,00	1,70	0,00	1,70
Adjoint technique principal 2ème classe / Agent technique garde	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Chargé d'études/garde	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chargée d'études Natura 2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur/responsable pôle GEN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal / Directeur	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Responsable pôle technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien / Garde animateur	0,00	0,70	0,70	0,70	0,00	0,70	0,00	0,70
FILIERE SOCIALE (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	6,00	1,40	7,40	7,40	0,00	7,40	0,00	7,40

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 007-250702164-20230324-DGS202307-BF



(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-59 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 007-250702164-20230324-DCS202307-BF

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Animateur	B	ANIM		0,00	A 3-3-1°	CDI
Animateur	B	ANIM		0,00	A 3-3-1°	CDD
Chargé d'études/garde	B	TECH		0,00	A 3-3-1°	CDI
Chargée d'études Natura 2000	B	TECH		0,00	A 3-3-1°	CDD
Conservateur/responsable pôle GEN	A	TECH		0,00	A 3-3-2°	CDD
Responsable pôle technique	B	TECH		0,00	A 3-3-2°	CDD
Secrétaire/assistante administrative	C	ADM		0,00	A 3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Chargé de missions PDG	B	TECH		0,00	A 3-a°	CDD
Chargée de missions Vallée de l'Ibie	B	TECH		0,00	A 3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif

CUL.T : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (financier le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : remplacement temporaire d'un employé.

3-3-1° : absence de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-3° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-4° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création.

3-4 : changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-5 : article 27 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

36 : article 36 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

37 : article 37 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

47 : articles 47 et 48 de la loi n° 2012-347 : recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 de la loi n° 2012-347 : recrutements directs sur emplois de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préiser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris en application de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 007-250702164-20230324-DCS202307-BF



IV

IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV

IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****C3.5****C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	181 995,49	62 134,23	0,00	119 861,26
RECETTES	181 995,49	111 130,41	0,00	70 865,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 287 591,29	973 868,92	0,00	313 722,37
RECETTES	1 287 591,29	1 308 008,88	0,00	-20 417,59

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	181 995,49	62 134,23	0,00	119 861,26
RECETTES	181 995,49	111 130,41	0,00	70 865,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 287 591,29	973 868,92	0,00	313 722,37
RECETTES	1 287 591,29	1 308 008,88	0,00	-20 417,59
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 469 586,78	1 036 003,15	0,00	433 583,63
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 469 586,78	1 419 139,29	0,00	50 447,49

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	181 995,49	62 134,23	0,00	119 861,26
RECETTES	181 995,49	111 130,41	0,00	70 865,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 287 591,29	973 868,92	0,00	313 722,37
RECETTES	1 287 591,29	1 308 008,88	0,00	-20 417,59
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 469 586,78	1 036 003,15	0,00	433 583,63
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 469 586,78	1 419 139,29	0,00	50 447,49

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****C3.6****C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

Syndicat Gestion Gorges Ardeche - SGGA - CA - 2023

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2


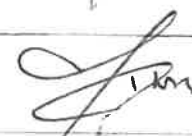
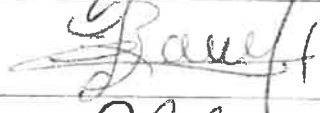
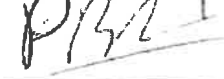
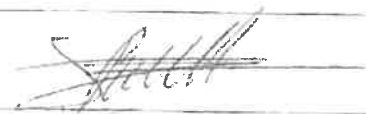


Nombre de membres en exercice : 38
 Nombre de membres présents : 20
 Nombre de suffrages exprimés : 33
VOTES :
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0






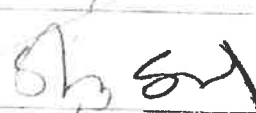
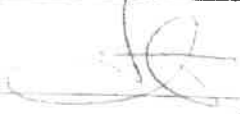

Date de convocation : 16 mars 2023


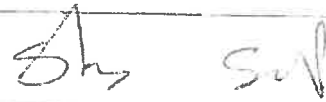


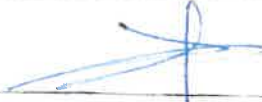
Présenté par (1) Pascal BONNETAIN
 A Saint-Remèze, le 24 mars 2023

Délibéré par l'assemblée (2) réunie en session ordinaire.
 A Saint-Remèze, le 24 mars 2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ADRIAENS Vincent	
ALVES Marlène	
ALZAS Richard	
BASCLE Charles	
BONNETAIN Pascal	
BORIE Marie-Hélène	
BOULLE Claude	
BOULLE Didier	
BUISSON Christine	
CHARBONNIER Gilles	 CHANTARD Gilles
CHAULET Cathy	 Perronin & Leunet Uppelto

CHAUTARD Olivier	
CHEMELLALI Sammy	
DEGUILLIEN Jocelyne	
EGON Violette	
GENEST Sandrine	
GRAS Pamela	
LAURENT Jérôme	 <i>LAURENT J. SALU JEAN</i>
MARCAIS Odile	
MARTIN Hubert	
MEYER Jean - Yves	
MARTIN Jean-Luc	
MICHEL Frédéric	
PAPIN François	
PAUCHET Éric	 <i>Pauchet à JL Rabin</i>
PICHON Luc	 <i>Pauchet à SENOT Skirbaeg</i>
RABIER Maryse	
RANC Esteban	
RIDAO Pascal	

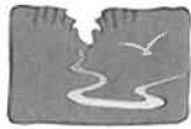
ROBERT Christophe	
ROSIN Isabelle	
SALEL Mathieu	
SALVI Jean	
SERRE Christophe	
SENOT Shirley	
TENDIL Marc	
UGHETTO Laurent	
UGHETTO René	

Certifié exécutoire par (1) Pascal BONNETAIN compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/04/2023 et de la publication le 07/04/2023

A Saint-Remèze, le 07/04/2023

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical





**GORGES
DE L'ARDECHE**
SYNDICAT DE GESTION

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

Séance du 24 mars 2023

DCS 2023/06

Objet : Compte de gestion 2022

Membres en exercice : 38 Présents : 20 Total des voix : 33
Voix pour : 33 voix contre : 0 abstention : 0

Le 24 mars 2023, le Comité Syndical s'est réuni à Saint-Remèze sur la convocation qui lui a été adressée le 16 mars 2023 par le Président Pascal BONNETAIN.

Elus présents :

Pour les communes :

Aiguèze	Charles BASCLE - Estéban RANC
Bidon	Jean-Luc MARTIN
Gras	Olivier CHAUTARD - Jean-Pierre PLAT
Labastide-de-Virac	Pascal BONNETAIN - Vincent ADRIAENS
Lagorce	Marc TENDIL
Orgnac l'Aven	René UGHETTO - Richard ALZAS
Saint-Marcel d'Ardèche	Jean SALVI
Saint-Martin-d'Ardèche	Jocelyne DEGUILLIEN - Jean-Luc BRAVAIS
Saint-Remèze	Didier BOULLE - Marie-Claire SIMONET (suppléante)
Salavas	Shirley SENOT
Vallon-Pont-d'Arc	Maryse RABIER - Danielle SERIKET (suppléante)
Vagnas	Régine LAIGNEL

Procurations

Gras	Gilles CHARBONNIER à Olivier HAUTARD
Saint- Marcel d'Ardèche	Jérôme LAURENT à Jean SALVI
Bidon	Éric PAUCHET à Jean-Luc MARTIN
Salavas	Luc PICHON à Shirley SENOT

Pour le Département de l'Ardèche :

Laurent UGHETTO

Pour le Département du Gard :

Cathy CHAULET procuration à Laurent UGHETTO

Secrétaire de séance : Didier BOULLE

Le Président indique que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget général de l'exercice 2022 du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022,
- DIT que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

À Saint-Remèze, le 24 mars 2023

Pascal BONNETAIN, Président





**GORGES
DE L'ARDECHE**
SYNDICAT DE GESTION

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

Séance du 24 mars 2023

DCS 2023/07

Objet : Compte administratif 2022

Membres en exercice : 38 Présents : 20 Total des voix : 33

Voix pour : 33 voix contre : 0 abstention : 0

Le 24 mars 2023, le Comité Syndical s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Remèze sur la convocation qui lui a été adressée le 16 mars 2023 par le Président Pascal BONNETAIN.

Elus présents :

Pour les communes :

Aiguèze	Charles BASCLE - Estéban RANC
Bidon	Jean-Luc MARTIN
Gras	Olivier CHAUTARD - Jean-Pierre PLAT
Labastide-de-Virac	Pascal BONNETAIN - Vincent ADRIAENS
Lagorce	Marc TENDIL
Orgnac l'Aven	René UGHETTO - Richard ALZAS
Saint-Marcel d'Ardèche	Jean SALVI
Saint-Martin-d'Ardèche	Jocelyne DEGUILLIEN - Jean-Luc BRAVAIS
Saint-Remèze	Didier BOULLE - Marie-Claire SIMONET (suppléante)
Salavas	Shirley SENOT
Vallon-Pont-d'Arc	Maryse RABIER - Danielle SERIKET (suppléante)
Vagnas	Régine LAIGNEL

Procurations

Gras	Gilles CHARBONNIER à Olivier HAUTARD
Saint- Marcel d'Ardèche	Jérôme LAURENT à Jean SALVI
Bidon	Éric PAUCHET à Jean-Luc MARTIN
Salavas	Luc PICHON à Shirley SENOT

Pour le Département de l'Ardèche :

Laurent UGHETTO

Pour le Département du Gard :

Cathy CHAULET procuration à Laurent UGHETTO

Secrétaire de séance : Didier BOULLE

Le Comité Syndical, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Pascal BONNETAIN, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		57 386,20€		169 254,90€		226 641,10 €
Opérations exercice	62 134,23€	48 996,18€	977 470,80€	1 238 652,53€	1 039 605,03 €	1 292 396,74€
Total	62 134,23€	53 744,21€	973 868,98€	1 138 753,98€	1 036 003,15 €	1 192 498,19 €
Résultat clôture		48 996,18 €		164 885,06€		156 495,04 €

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

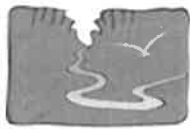
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui s'élèvent à 28 824,09€

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

À Saint-Remèze, le 24 mars 2023

Pascal BONNETAIN, Président





**GORGES
DE L'ARDECHE**
SYNDICAT DE GESTION

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

Séance du 24 mars 2023

DCS 2023/08

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Membres en exercice : 38 Présents : 20 Total des voix : 33

Voix pour : 33 voix contre : 0 abstention : 0

Le 24 mars 2023, le Comité Syndical s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Remèze sur la convocation qui lui a été adressée le 16 mars 2023 par le Président Pascal BONNETAIN.

Elus présents :

Pour les communes :

Aiguèze	Charles BASCLE - Estéban RANC
Bidon	Jean-Luc MARTIN
Gras	Olivier CHAUTARD - Jean-Pierre PLAT
Labastide-de-Virac	Pascal BONNETAIN - Vincent ADRIAENS
Lagorce	Marc TENDIL
Ornac l'Aven	René UGHETTO - Richard ALZAS
Saint-Marcel d'Ardèche	Jean SALVI
Saint-Martin-d'Ardèche	Jocelyne DEGUILLIEN - Jean-Luc BRAVAIS
Saint-Remèze	Didier BOULLE - Marie-Claire SIMONET (suppléante)
Salavas	Shirley SENOT
Vallon-Pont-d'Arc	Maryse RABIER - Danielle SERIKET (suppléante)
Vagnas	Régine LAIGNEL

Procurations

Gras	Gilles CHARBONNIER à Olivier HAUTARD
Saint- Marcel d'Ardèche	Jérôme LAURENT à Jean SALVI
Bidon	Éric PAUCHET à Jean-Luc MARTIN
Salavas	Luc PICHON à Shirley SENOT

Pour le Département de l'Ardèche :

Laurent UGHETTO

Pour le Département du Gard :

Cathy CHAULET procuration à Laurent UGHETTO

Secrétaire de séance : Didier BOULLE

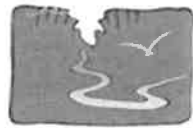
Après avoir approuvé le compte administratif, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	
Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice	+ 164 885,06 €
B – Résultat antérieur reporté	+ 169 254,90 €
C – Résultat à affecter	+ 334 139,96 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D – Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 48 996,18 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	- 28 824,09 €
Besoin de financement	
	0,00 €
AFFECTATION (C = G + H)	
G – Affectation en réserves 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement = F)	0,00 €
H – Report en fonctionnement 002	334 139,96 €

À Saint-Remèze, le 24 mars 2023

Pascal BONNETAIN, Président





**GORGES
DE L'ARDECHE**
SYNDICAT DE GESTION

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

Séance du 24 mars 2023

DCS 2023/09

Objet : Budget primitif 2023

Membres en exercice : 38 Présents : 20 Total des voix : 33

Voix pour : 33 voix contre : 0 abstention : 0

Le 24 mars 2023, le Comité Syndical s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Remèze sur la convocation qui lui a été adressée le 16 mars 2023 par le Président Pascal BONNETAIN.

Elus présents :

Pour les communes :

Aiguèze	Charles BASCLE - Estéban RANC
Bidon	Jean-Luc MARTIN
Gras	Olivier CHAUTARD - Jean-Pierre PLAT
Labastide-de-Virac	Pascal BONNETAIN - Vincent ADRIAENS
Lagorce	Marc TENDIL
Orgnac l'Aven	René UGHETTO - Richard ALZAS
Saint-Marcel d'Ardèche	Jean SALVI
Saint-Martin-d'Ardèche	Jocelyne DEGUILLIEN - Jean-Luc BRAVAIS
Saint-Remèze	Didier BOULLE - Marie-Claire SIMONET (suppléante)
Salavas	Shirley SENOT
Vallon-Pont-d'Arc	Maryse RABIER - Danielle SERIKET (suppléante)
Vagnas	Régine LAIGNEL

Procurations

Gras	Gilles CHARBONNIER à Olivier HAUTARD
Saint- Marcel d'Ardèche	Jérôme LAURENT à Jean SALVI
Bidon	Éric PAUCHET à Jean-Luc MARTIN
Salavas	Luc PICHON à Shirley SENOT

Pour le Département de l'Ardèche :

Laurent UGHETTO

Pour le Département du Gard :

Cathy CHAULET procuration à Laurent UGHETTO

Secrétaire de séance : Didier BOULLE

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code général des collectivités territoriales,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche pour l'année 2023 présenté par son Président, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 923 776,62 €

En dépenses à la somme de : 1 923 776,62 €

- ADOPTE le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges de gestion générale	566 292,35 €
012	Charges de personnel	862 239,00 €
65	Autres charges de gestion courante	23 275,88 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
042	Opérations d'ordre	34 504,03 €
023	Virement à la section d'investissement	85 916,31 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 573 227,57 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	11 648,13 €
70	Produits des services, domaine, ventes	355 502,48 €
74	Subventions d'exploitation	867 131,91 €
75	Autres produits de gestion courante	500,00 €
042	Opérations d'ordre	4 306,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	334 139,05 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 573 227,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	5 406 €
21	Immobilisations corporelles	320 837,05 €
23	Immobilisations en cours	20 000,00 €
040	Opérations d'ordre	4 306 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	350 549,05 €

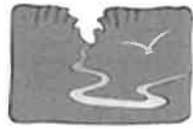
RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	5447,25 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
13	Subventions d'investissement	175 685,28 €
040	Opérations d'ordre	85 916,31 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	48 996,18 €
021	Virement de la section de fonctionnement	85 916,31 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	350 549,05 €

À Saint-Remèze, le 24 mars 2023

Pascal BONNETAIN, Président





**GORGES
DE L'ARDECHE**
SYNDICAT DE GESTION

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

Séance du 24 mars 2023

DCS 2023/10

Objet : Convention avec le Centre de Gestion 07 pour le traitement et la conservation des archives du SGGG.

Membres en exercice : 38 Présents : 20 Total des voix : 33
Voix pour : 33 voix contre : 0 abstention : 0

Le 24 mars 2023, le Comité Syndical s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Remèze sur la convocation qui lui a été adressée le 16 mars 2023 par le Président Pascal BONNETAIN.

Elus présents :

Pour les communes :

Aiguèze	Charles BASCLE - Estéban RANC
Bidon	Jean-Luc MARTIN
Gras	Olivier CHAUTARD - Jean-Pierre PLAT
Labastide-de-Virac	Pascal BONNETAIN - Vincent ADRIAENS
Lagorce	Marc TENDIL
Orgnac l'Aven	René UGHETTO - Richard ALZAS
Saint-Marcel d'Ardèche	Jean SALVI
Saint-Martin-d'Ardèche	Jocelyne DEGUILLIEN - Jean-Luc BRAVAIS
Saint-Remèze	Didier BOULLE - Marie-Claire SIMONET (suppléante)
Salavas	Shirley SENOT
Vallon-Pont-d'Arc	Maryse RABIER - Danielle SERIKET (suppléante)
Vagnas	Régine LAIGNEL

Procurations

Gras	Gilles CHARBONNIER à Olivier HAUTARD
Saint- Marcel d'Ardèche	Jérôme LAURENT à Jean SALVI
Bidon	Éric PAUCHET à Jean-Luc MARTIN
Salavas	Luc PICHON à Shirley SENOT

Pour le Département de l'Ardèche :

Laurent UGHETTO

Pour le Département du Gard :

Cathy CHAULET procuration à Laurent UGHETTO

Secrétaire de séance : Didier BOULLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale articles 22 à 26-1

Vue la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Territoriale de l'Ardèche portant création d'une prestation Archives en date du 26/09/2012

Le Président expose au comité syndical qu'il convient de recourir à la prestation "Archives" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le classement des archives du syndicat.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du code du patrimoine et R1421-9 du code général des collectivités territoriales, qui peut engager la responsabilité du Président en cas de fautes constatées.

Il est de l'intérêt du syndicat de s'assurer que ses archives soient classées, conservées et éliminées conformément aux obligations légales et sous le contrôle des Archives Départementales de l'Ardèche.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, depuis le 26/09/2012, de mettre à disposition des communes qui en font la demande un archiviste itinérant qui peut se charger de ce travail très complexe.

Suite à diagnostic gratuit établi le 24 janvier 2023 et conformément au devis établi par l'archiviste de CDG07, le coût proposé par le centre de gestion est de **5 600,00€** pour une prestation de 8 semaines, soit 20,00€ de l'heure ou soit 140.00 € pour une journée de 7 heures de travail.

Le tarif de la prestation inclut le coût salarial de l'archiviste et les frais de gestion.

Le centre de gestion ne fournit pas les fournitures mobilières nécessaires à l'activité de l'archiviste telles que boîtes à archives, chemises, sous-chemises, étagères ou tout autre matériel ayant vocation à faire corps avec l'immobilier. Il revient à la collectivité de se procurer ces éléments.

La prestation « archive » est composée de tout ou partie des missions suivantes, au choix du demandeur :

- Classement Intégral des fonds d'archives intermédiaires et définitives ;
- Création d'un inventaire ;
- Elimination des archives selon les normes en vigueur ;
- Récolement réglementaire ;
- Conseil à l'aménagement des locaux ;
- Information du personnel de la Collectivité sur le traitement des archives courantes.

Chacune des phases est affectée d'un délai estimatif en jour commandée ou non par le demandeur.

Le paiement de la prestation effectuée le mois M intervient le mois M+1, au vu d'un titre de recettes émis par le centre de gestion et comportant en annexe un relevé des heures effectuées par l'archiviste le mois M.

Le terme de la mission donne lieu à la rédaction d'un rapport d'intervention dont un exemplaire sera transmis :

- Au demandeur ;
- Au CDG ;
- Aux Service des Archives Départementales ;
- Eventuellement, si le demandeur est une communauté de communes, à la commune ayant fait l'objet de la prestation.

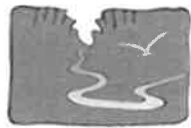
Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- APPROUVE de retenir la prestation pour les missions suivantes :
 - Classement Intégral des fonds d'archives intermédiaires et définitives ;
 - Création d'un inventaire ;
 - Elimination des archives selon les normes en vigueur ;
 - Récolement réglementaire ;
 - Conseil à l'aménagement des locaux ;
 - Information du personnel sur le traitement des archives courantes.
- AUTORISE le Président à :
 - Signer la convention de mise à disposition de la prestation "Archives" du centre de gestion, dans les conditions ci-dessus décrites ;
 - Prévoir et réserver les crédits au budget pour payer cette prestation.

À Saint-Remèze, le 24 mars 2023

Pascal BONNETAIN, Président





**GORGES
DE L'ARDECHE**
SYNDICAT DE GESTION

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

Séance du 24 mars 2023

DCS 2023/11

Objet : Convention de partenariat dans le cadre de l'OGS Combe d'Arc entre le Département de l'Ardèche et le SGGA.

Membres en exercice : 38 Présents : 20 Total des voix : 33
Voix pour : 33 voix contre : 0 abstention : 0

Le 24 mars 2023, le Comité Syndical s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Remèze sur la convocation qui lui a été adressée le 16 mars 2023 par le Président Pascal BONNETAIN.

Elus présents :

Pour les communes :

Aiguèze	Charles BASCLE - Estéban RANC
Bidon	Jean-Luc MARTIN
Gras	Olivier CHAUTARD - Jean-Pierre PLAT
Labastide-de-Virac	Pascal BONNETAIN - Vincent ADRIAENS
Lagorce	Marc TENDIL
Orgnac l'Aven	René UGHETTO - Richard ALZAS
Saint-Marcel d'Ardèche	Jean SALVI
Saint-Martin-d'Ardèche	Jocelyne DEGUILLIEN - Jean-Luc BRAVAIS
Saint-Remèze	Didier BOULLE - Marie-Claire SIMONET (suppléante)
Salavas	Shirley SENOT
Vallon-Pont-d'Arc	Maryse RABIER - Danielle SERIKET (suppléante)
Vagnas	Régine LAIGNEL

Procurations

Gras	Gilles CHARBONNIER à Olivier HAUTARD
Saint- Marcel d'Ardèche	Jérôme LAURENT à Jean SALVI
Bidon	Éric PAUCHET à Jean-Luc MARTIN
Salavas	Luc PICHON à Shirley SENOT

Pour le Département de l'Ardèche :

Laurent UGHETTO

Pour le Département du Gard :

Cathy CHAULET procuration à Laurent UGHETTO

Secrétaire de séance : Didier BOULLE

Le Président indique, que les partenaires, Département de l'Ardèche et SGGA, œuvrent conjointement à la réussite de l'OGS Combe d'Arc et de la démarche de labellisation Grand Site provisoirement nommé « Combe d'Arc -Gorges de l'Ardèche ».

Le SGGA est porteur de la démarche et mobilise des moyens internes et externes pour contribuer à la réalisation des missions figurant à la présente convention. Dans ce cadre, et outre sa contribution financière, le Département de l'Ardèche mobilise des moyens humains pour contribuer activement à la coordination de la démarche en collaboration avec le SGGA.

La convention a pour objet de préciser les conditions de participation du Département au financement des actions qui seront engagées par le SGGA en 2023 dans le cadre de ce partenariat.

Ainsi dans le cadre d'un programme d'animations sur le Combe d'Arc et le portage de la démarche Grand Site de France des Gorges de l'Ardèche, la convention mobilise un budget global de 65 250,00 € pour lequel le Département de l'Ardèche apporte une contribution de 35.000€.

La convention est annuelle et les engagements financiers sont inscrits au budget 2023 du Syndicat.

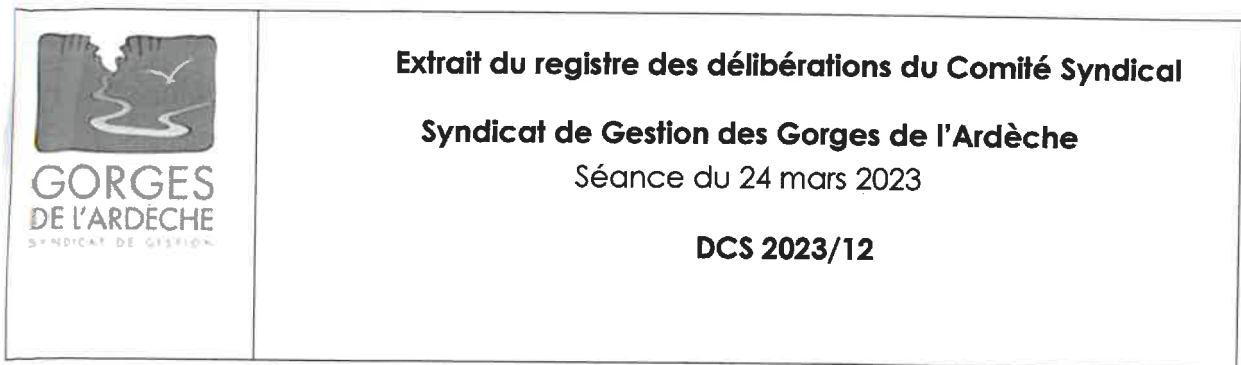
Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat dans le cadre de l'OGS Combe d'Arc entre le Département de l'Ardèche et le SGGA ;
- AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

À Saint-Remèze, le 24 mars 2023

Pascal BONNETAIN, Président





Objet : Demande de cofinancement auprès du fonds vert pour une démarche paysage et biodiversité des gorges de l'Ardèche

Membres en exercice : 38 Présents : 20 Total des voix : 33
Voix pour : 33 voix contre : 0 abstention : 0

Le 24 mars 2023, le Comité Syndical s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Remèze sur la convocation qui lui a été adressée le 16 mars 2023 par le Président Pascal BONNETAIN.

Elus présents :

Pour les communes :

Aiguèze	Charles BASCLE - Estéban RANC
Bidon	Jean-Luc MARTIN
Gras	Olivier CHAUTARD - Jean-Pierre PLAT
Labastide-de-Virac	Pascal BONNETAIN - Vincent ADRIAENS
Lagorce	Marc TENDIL
Orgnac l'Aven	René UGHETTO - Richard ALZAS
Saint-Marcel d'Ardèche	Jean SALVI
Saint-Martin-d'Ardèche	Jocelyne DEGUILLIEN - Jean-Luc BRAVAIS
Saint-Remèze	Didier BOULLE - Marie-Claire SIMONET (suppléante)
Salavas	Shirley SENOT
Vallon-Pont-d'Arc	Maryse RABIER - Danielle SERIKET (suppléante)
Vagnas	Régine LAIGNEL

Procurations

Gras	Gilles CHARBONNIER à Olivier HAUTARD
Saint- Marcel d'Ardèche	Jérôme LAURENT à Jean SALVI
Bidon	Éric PAUCHET à Jean-Luc MARTIN
Salavas	Luc PICHON à Shirley SENOT

Pour le Département de l'Ardèche :

Laurent UGHETTO

Pour le Département du Gard :

Cathy CHAULET procuration à Laurent UGHETTO

Secrétaire de séance : Didier BOULLE

Le Président indique, que le canyon des gorges de l'Ardèche a été classé en Réserve Naturelle Nationale en 1980. En effet sa biodiversité exceptionnelle est le fruit de la juxtaposition de milieux naturels très particuliers issus de l'action de l'eau sur un vaste massif karstique : rivière méditerranéenne encaissée, milieux rupestres, cavités et sur ses abords plateaux karstiques mêlant forêt de chênes verts et milieux ouverts.

Il s'agit par ailleurs d'un territoire très fréquenté particulièrement en saison estivale et reconnu pour ses paysages emblématiques.

Au regard de cette nécessaire maîtrise de la fréquentation et de la préservation de ses paysages les acteurs publics ont engagé le territoire dans une démarche Grand Site de France dès les années 90. Après la réalisation de divers projets comme le sentier des gorges et les belvédères, l'Opération Grand Site s'est, jusqu'à présent, concentrée sur la Combe d'Arc.

Dans le cadre de la relance d'une approche à l'échelle des gorges, une première étude paysagère a été réalisée en 2020 et 2021 afin d'identifier les grands enjeux du projet Grand Site de France et d'émettre des propositions d'actions.

La demande de cofinancement auprès du Fonds Vert pour une poursuite de la démarche paysage en intégrant un volet biodiversité ambitionne d'atteindre un objectif de connexion systématique entre les politiques de préservation de la biodiversité, de maîtrise de la fréquentation et de mise en valeur des paysages.

Le projet nécessitera le recours à des experts paysagistes et permettra de croiser les enjeux des gorges en abordant différentes thématiques. Il s'appuiera sur une vaste concertation auprès du territoire (élus, acteurs, habitants) afin de partager les valeurs du patrimoine du grand territoire des gorges et d'élaborer un programme d'actions autour de thématiques qui seront définies par exemple : tourisme durable (connexion avec la démarche portée par la Communauté des Communes Gorges de l'Ardèche), agriculture et paysages, mise en valeur de patrimoines...

Il s'agit donc d'une action à caractère opérationnelle dès lors qu'elle vise à définir un projet avec les acteurs du territoire et à établir, au-delà de la concertation, un programme d'actions plus complet. Elle s'inscrit dans le cadre du projet de candidature au label Grand Site de France.

Le projet peut être éligible au Fonds Vert mobilisé par l'Etat, et notamment son axe 3 stratégie biodiversité.

Son montant prévisionnel serait le suivant :

Cout total du projet : 117.000 €TTC

- | | |
|----------------------------|----------------------|
| - SGGA, maître d'ouvrage : | 20% soit 23.400 €TTC |
| - DREAL AuRA, | 13% soit 15.210 € |
| - Etat Fonds Vert, axe 3 | 67% soit 78.390 € |

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le portage du projet de démarche paysage et biodiversité à l'échelle du territoire du SGGA, étant entendu que l'opération se déroulera sur deux exercices budgétaires,
- AUTORISE le Président à prendre toute mesure et à signer tout document en lien avec cette décision.

La délibération est transmise à la Préfecture de l'Ardèche pour la rendre exécutoire.

À Saint-Remèze, le 24 mars 2023

Pascal BONNETAIN, Président





**GORGES
DE L'ARDECHE**
SYNDICAT DE GESTION

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

Séance du 24 mars 2023

DCS 2023/13

Objet : Demandes de cofinancements auprès du CEREMA, appel à projets Sentiers de nature

Le 24 mars 2023, le Comité Syndical s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Remèze sur la convocation qui lui a été adressée le 16 mars 2023 par le Président Pascal BONNETAIN.

Elus présents :

Pour les communes :

Aiguèze	Charles BASCLE - Estéban RANC
Bidon	Jean-Luc MARTIN
Gras	Olivier CHAUTARD - Jean-Pierre PLAT
Labastide-de-Virac	Pascal BONNETAIN - Vincent ADRIAENS
Lagorce	Marc TENDIL
Orgnac l'Aven	René UGHETTO - Richard ALZAS
Saint-Marcel d'Ardèche	Jean SALVI
Saint-Martin-d'Ardèche	Jocelyne DEGUILLIEN - Jean-Luc BRAVAIS
Saint-Remèze	Didier BOULLE - Marie-Claire SIMONET (suppléante)
Salavas	Shirley SENOT
Vallon-Pont-d'Arc	Maryse RABIER - Danielle SERIKET (suppléante)
Vagnas	Régine LAIGNEL

Procurations

Gras	Gilles CHARBONNIER à Olivier HAUTARD
Saint- Marcel d'Ardèche	Jérôme LAURENT à Jean SALVI
Bidon	Éric PAUCHET à Jean-Luc MARTIN
Salavas	Luc PICHON à Shirley SENOT

Pour le Département de l'Ardèche :

Laurent UGHETTO

Pour le Département du Gard :

Cathy CHAULET procuration à Laurent UGHETTO

Secrétaire de séance : Didier BOULLE

Le Président indique, que le SGGGA assure pour le compte des intercommunalités la gestion et l'entretien de 88km de sentiers de randonnée et en particulier le sentier des gorges de 24km.

Dans le cadre de l'Opération Grand Site Combe d'Arc et du projet de labellisation Grand Site de France, une réflexion s'est engagée depuis plusieurs mois avec les intercommunalités, la Commune de Vallon et le Département de l'Ardèche autour de la mise en cohérence de l'ensemble de la liaison Vallon à Sauze avec en point d'orgue la mise en scène de la Combe d'Arc.

Il conviendrait ainsi de mieux valoriser le cheminement allant de Vallon (parking OT) à la Combe d'Arc, puis de la Combe d'Arc à l'entrée du sentier des gorges, puis de revoir des éléments du sentier des gorges.

L'ensemble de cette « artère pédestre » des gorges représenterait un linéaire de 33km auxquels il sera alors possible de connecter, reconnecter, et mettre en valeur des petites boucles.

Dans un premier temps le projet vise à :

- Mieux mettre en valeur la possibilité d'accès pédestre à la Combe d'Arc par une approche progressive, valoriser un potentiel retour via la navette en saison,
- Préparer la finalisation des travaux de la Combe d'Arc sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Ardèche, en révisant le schéma d'interprétation initial, notamment le long de la future boucle du méandre,
- Mieux signaler la liaison piétonne de la Combe d'Arc jusqu'à l'entrée du sentier des gorges, via le hameau de Chames,
- Revoir la signalétique directionnelle du sentier des gorges et en particulier la question des passages à gués mais aussi porter une attention particulière à la protection de milieux fragiles et/ou menacés de dégradation,
- Équiper le bivouac de Gaud d'une même aire de découverte que celle en cours d'implantation à Gournier, ce notamment en cohérence avec la politique d'éducation à l'environnement et des séjours scolaires et pédagogiques au château de Gaud,
- Profiter de ce projet pour implanter comme à Gournier un module de toilettes sèches, à caractère démonstratif afin de sensibiliser aux alternatives à l'usage systématique d'eau,
- De sécuriser quelques passages techniques du sentier jusque Sauze afin d'en améliorer l'accessibilité.

Ce projet global peut être éligible à l'appel à projets dit « sentier de nature » géré pour le compte de l'Etat par le CEREMA.

Il sera prochainement déposé sur la plateforme démarches-simplifiées en deux parties :

- Un premier volet d'étude préalable à des travaux et équipements de signalétique
- Un second volet constitué de travaux et d'équipements

Les plans de financements prévisionnels sont les suivants :

Volet étude préalable « liaisons et sentier des gorges » et interprétation combe d'Arc, topoguide des gorges :

Cout prévisionnel 72.388,80 € TTC soit 60.324€HT

SGGA, maitre d'ouvrage,	20% soit	12064,80 €
AAP Sentier de nature, CEREMA,	80% soit	48259,20€ HT

Volet travaux de sécurisation, fourniture et pose de panneaux d'interprétation, toilettes sèches :

Cout prévisionnel 157.080 € TTC soit 130.900€HT

- | | |
|---|--------------|
| - SGGA, maitre d'ouvrage, 20% soit | 26.180 € HT |
| - AAP Sentier de nature, CEREMA, 80% soit | 104.720 € HT |

Cette opération est l'occasion de refonder le partenariat avec les Communautés de Communes concernant l'entretien des sentiers, et du sentier des gorges en particulier.

Le projet sera inscrit au budget d'investissement du SGGA.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

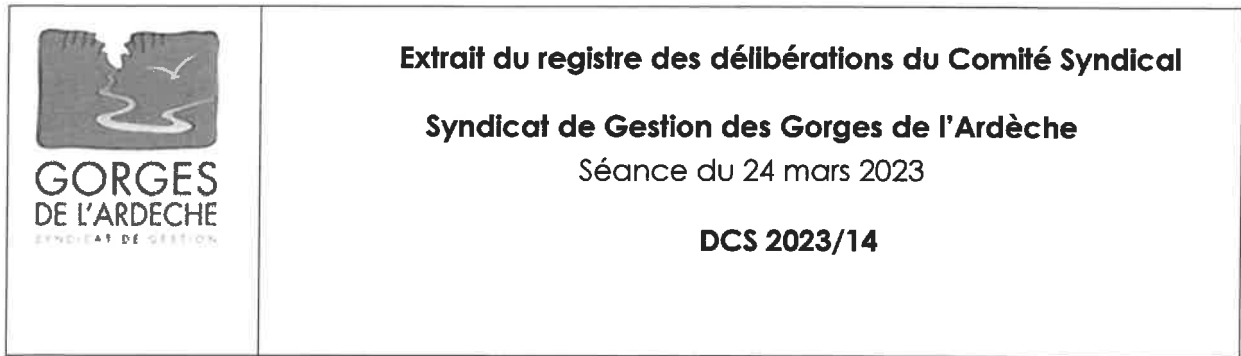
- APPROUVE le projet global de réponse à l'appel à projets Sentier de Nature afin de valoriser et mettre en valeur 33km de sentier et la Combe d'Arc,
- AUTORISE le Président à prendre toute mesure et à signer tout document en lien avec cette décision.

La délibération est transmise à la Préfecture de l'Ardèche pour la rendre exécutoire.

A Saint-Remèze, le 24 mars 2023

Pascal BONNETAIN, Président





Objet : Convention de groupement de commandes entre l'EPTB Ardèche et le SGGA pour la fourniture de panneaux d'information des zones de quiétude.

Membres en exercice : 38 Présents : 20 Total des voix : 33
Voix pour : 33 voix contre : 0 abstention : 0

Le 24 mars 2023, le Comité Syndical s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Remèze sur la convocation qui lui a été adressée le 16 mars 2023 par le Président Pascal BONNETAIN.

Elus présents :

Pour les communes :

Aiguèze	Charles BASCLE - Estéban RANC
Bidon	Jean-Luc MARTIN
Gras	Olivier CHAUTARD - Jean-Pierre PLAT
Labastide-de-Virac	Pascal BONNETAIN - Vincent ADRIAENS
Lagorce	Marc TENDIL
Orgnac l'Aven	René UGHETTO - Richard ALZAS
Saint-Marcel d'Ardèche	Jean SALVI
Saint-Martin-d'Ardèche	Jocelyne DEGUILLIEN - Jean-Luc BRAVAIS
Saint-Remèze	Didier BOULLE - Marie-Claire SIMONET (suppléante)
Salavas	Shirley SENOT
Vallon-Pont-d'Arc	Maryse RABIER - Danielle SERIKET (suppléante)
Vagnas	Régine LAIGNEL

Procurations

Gras	Gilles CHARBONNIER à Olivier HAUTARD
Saint- Marcel d'Ardèche	Jérôme LAURENT à Jean SALVI
Bidon	Éric PAUCHET à Jean-Luc MARTIN
Salavas	Luc PICHON à Shirley SENOT

Pour le Département de l'Ardèche :

Laurent UGHETTO

Pour le Département du Gard :

Cathy CHAULET procuration à Laurent UGHETTO

Secrétaire de séance : Didier BOULLE

Depuis plusieurs années et afin de préserver les périodes de nidification des rapaces, un suivi est mis en place en lien avec différents réseaux associatifs. Les observations ainsi faites se traduisent notamment par la délimitation cartographique de zone dites de quiétude à l'intérieur desquelles la plus grande vigilance est de rigueur notamment en ce qui concerne certaines activités de pleine nature.

Le SGGA communique régulièrement ces informations cartographiques le plus largement possible. De même des panneaux de sensibilisation « maison » sont disposés sur le terrain. Afin d'en améliorer la visibilité, un projet de panneaux de zone de quiétude plus aboutis est à l'étude au sein du SGGA.

Par ailleurs, l'EPTB du bassin de l'Ardèche prévoit en 2023 la création de panneaux d'information sur cette même problématique des zones de quiétude en faveur des rapaces. Des échanges entre les chargées de missions N2000-ENS des 2 structures ont conduit à l'idée d'un travail en coopération. En effet, les messages d'une part (limitation du dérangement sur des zones sensibles, protection d'espèces emblématiques à Plan National d'Action, enjeux liés à l'escalade et aux activités de pleine nature) et le public concerné d'autre part (grimpeurs, marcheurs d'Ardèche, ou visiteurs) sont les mêmes. Une cohérence intersites semble donc pertinente, au-delà des enjeux propres à chaque structure. Les messages n'en seront que mieux compris par les usagers.

Il est donc proposé de passer un groupement de commande avec l'EPTB, pour la conception des panneaux (illustrations, textes, graphisme) et pour leur impression.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

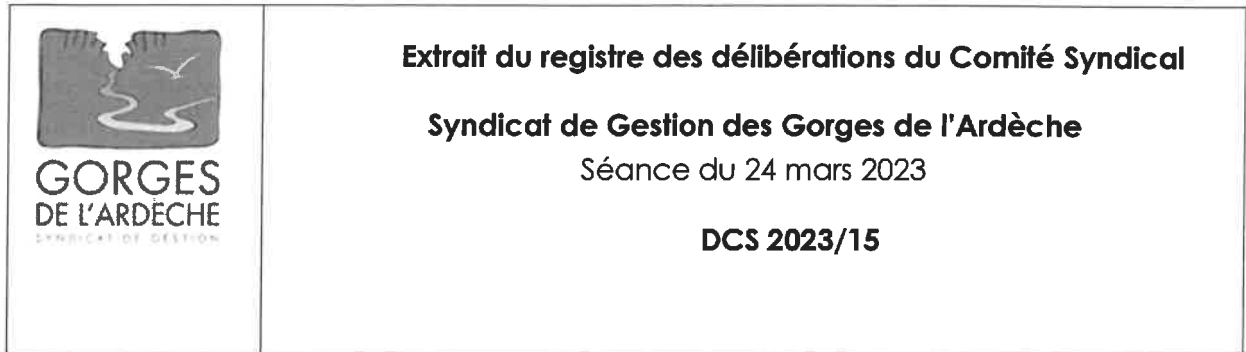
- APPROUVE cette convention,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette opération, dans la limite des crédits qui devront être ouverts au budget 2023.

La délibération est transmise à la Préfecture de l'Ardèche pour la rendre exécutoire.

À Saint-Remèze, le 24 mars 2023

Pascal BONNETAIN, le Président





Objet : Convention Atout Nature pour la gestion de l'Espace Naturel Sensible des gorges de l'Ardèche.

Membres en exercice : 38 Présents : 20 Total des voix : 33
Voix pour : 33 voix contre : 0 abstention : 0

Le 24 mars 2023, le Comité Syndical s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Remèze sur la convocation qui lui a été adressée le 16 mars 2023 par le Président Pascal BONNETAIN.

Elus présents :

Pour les communes :

Aiguèze	Charles BASCLE - Estéban RANC
Bidon	Jean-Luc MARTIN
Gras	Olivier CHAUTARD - Jean-Pierre PLAT
Labastide-de-Virac	Pascal BONNETAIN - Vincent ADRIAENS
Lagorce	Marc TENDIL
Orgnac l'Aven	René UGHETTO - Richard ALZAS
Saint-Marcel d'Ardèche	Jean SALVI
Saint-Martin-d'Ardèche	Jocelyne DEGUILLIEN - Jean-Luc BRAVAIS
Saint-Remèze	Didier BOULLE - Marie-Claire SIMONET (suppléante)
Salavas	Shirley SENOT
Vallon-Pont-d'Arc	Maryse RABIER - Danielle SERIKET (suppléante)
Vagnas	Régine LAIGNEL

Procurations

Gras	Gilles CHARBONNIER à Olivier HAUTARD
Saint- Marcel d'Ardèche	Jérôme LAURENT à Jean SALVI
Bidon	Éric PAUCHET à Jean-Luc MARTIN
Salavas	Luc PICHON à Shirley SENOT

Pour le Département de l'Ardèche :

Laurent UGHETTO

Pour le Département du Gard :

Cathy CHAULET procuration à Laurent UGHETTO

Secrétaire de séance : Didier BOULLE

Depuis de nombreuses années le SGGA assure l'animation coordonnée du site Natura 2000 Basse Ardèche Urgonienne ainsi que de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des gorges de l'Ardèche.

L'année 2022 aura été marquée par la création du nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles. La politique ENS du Département de l'Ardèche s'inscrit depuis 2014 dans un partenariat avec les structures locales, tel que le syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche. En effet, l'appropriation et l'engagement des acteurs locaux pour la protection de leur patrimoine naturel apparaissent comme primordiaux pour l'atteinte des objectifs de préservation.

Dans le cadre de la révision du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles à l'horizon 2030, le département de l'Ardèche propose aux collectivités coordinatrices de conclure un partenariat pluriannuel basé sur des enjeux et des objectifs à décliner annuellement en programme d'actions.

Ce partenariat doit permettre aux collectivités coordinatrices de mettre en œuvre la politique des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire de gorges au moyen de programmes d'actions cofinancés par le Département.

Il faut rappeler que des incertitudes demeurent quant au cadre, en Auvergne Rhône-Alpes, de la politique Natura 2000, du fait du transfert aux Régions de la gestion des crédits européens y afférents. Elles pourraient engendrer des conséquences importantes pour l'animation conjointes de ces sites ; la mise en commun des moyens d'animations ayant apporté, jusqu'à présent, une grande plus-value à ces démarches de préservation de la biodiversité.

Au titre du Contrat Atout Nature, le SGGA se verrait doté d'une enveloppe financière de 50 000€ par an (même montant que les années précédentes). Ce contrat Atout Nature est conclu pour la période 2023-2026 par la signature d'une convention entre le syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche et le département de l'Ardèche. Cette convention permettra de fixer un cadre commun à tous les sites ENS et les objectifs du site ENS des gorges de l'Ardèche. Chaque année, le SGGA définira de façon concertée avec les partenaires techniques, institutionnels et financiers le programme d'actions annuel qui répondra aux objectifs communs du réseau et aux objectifs spécifiques du site. Ce programme sera alors soumis à la validation du comité de pilotage.

Les enjeux et les objectifs de gestion de cet Espace Naturel Sensible font actuellement l'objet d'échanges techniques, en prévision de la délibération du Conseil Départemental qui devrait intervenir dans le courant de juin.

Afin de respecter le cadre fixé par le Département, à savoir la délibération des instances des gestionnaires préalablement à celle du Conseil Départemental, le comité syndical a délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le rôle du SGGA comme animateur de l'Espace Naturel Sensible des gorges de l'Ardèche, en cohérence avec la politique Natura 2000,
- AUTORISE le Président à signer tout document et en particulier le Contrat Atout Nature avec le Département de l'Ardèche,
- AUTORISE le Président à prendre toute décision en application de cette décision.

La délibération est transmise à la Préfecture de l'Ardèche pour la rendre exécutoire.

À Saint-Remèze, le 24 mars 2023

Pascal BONNETAIN, Président



NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du SGGA. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 sera soumis au vote du Comité syndical le 24 mars 2023. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 02 février 2023.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux usagers ;
- ne pas recourir à l'emprunt pour maintenir la dette du syndicat à zéro ;
- mobiliser des subventions et aides financières auprès des Conseils départementaux de l'Ardèche et du Gard, de la Région, de l'Etat, de l'Europe et d'autres financeurs, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du SGGA. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires et indemnités des élus, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services, et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et à conserver et renouveler le patrimoine du SGGA.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2023

La section de fonctionnement s'élève à 1 573 227,57 € en dépenses et recettes, contre 1 287 591,29€ en 2022 et 1 351 174,88 € en 2021 (hausse de 16,43% entre 2021 et 2023).

La section d'investissement s'élève à 350 549,05 € en dépenses et en recettes, contre 181 995,49 € en 2022 et 106 333,42 € en 2021 (hausse de 229,67 % entre 2021 et 2023)

Le budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2022, à savoir :

- un excédent de fonctionnement de 334 139,06 € (contre 169 254,90 € en 2022)
- un excédent d'investissement de 48 996,18 € (contre 57 386,20 € en 2022)

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 :

Les résultats 2022 des sections de fonctionnement et d'investissement étant positifs, il est donc proposé de reporter en totalité le résultat de fonctionnement 2022 d'un montant de 334 139,05 € au 002 comme suit :

- 334 139,05 € à la section de fonctionnement (002)
- 0,00 € à la section d'investissement (affectation au 1068)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet au SGGA d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de nos services et également les prévisions en recettes et en dépenses des actions financées en partie par des organismes extérieurs.

Vue synthétique du Budget Primitif 2023 - Section de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	PROPOSITIONS 2023	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	PROPOSITIONS 2023
011 - Charges à caractère général	394 624,00	566 292,35	013 - Atténuation de charges	1 920,00	11 648,13
012 - Charges de personnel et frais assimilés	792 761,00	862 239,00	70 - Produits des services, domaine et divers	338 750,00	355 502,48
014 - Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	772 996,00	867 131,91
65 - Autres charges de gestion courante	22 350,00	23 275,88	75 - Autres produits de gestion courante	1 231,00 €	500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre	42 926,21 €	34 504,03 €	042 - Opérations d'ordre	3 439,39 €	4 306,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	33 930,08	85 916,31	002 - Excédent reporté	169 254,90	334 139,05
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 287 591,29 €	1 573 227,57 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 287 591,29 €	1 573 227,57 €

1. Dépenses de fonctionnement

- Chapitre 011 - Charges à caractère général (566 292,35 €)

Le chapitre 011 regroupe les dépenses récurrentes du syndicat (fluides, carburants, télécommunications, assurances, petites fournitures, produits d'entretien, locations mobilières et immobilières, petits travaux d'entretien et de réparation, taxes, etc.), mais également les dépenses relatives aux actions menées par le syndicat dans le cadre de différents programmes (Convention Ardèche Nature, gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, Opération Grand Site, Natura 2000, Vallée de l'Ibie).

Il est en augmentation notable (+43%) comparativement à 2022 tout particulièrement sur les articles études et de prestations de services afin de respecter nos engagements sur les dossiers Natura 2000, Vallée de l'Ibie et réserve naturelle ainsi que sur le projet Grand Site.

À noter qu'en raison de la situation économique actuelle, le budget prend en compte une augmentation prévisionnelle des dépenses liées à l'achat de fluides (électricité, carburant, fioul, etc.).

Le budget consacré à l'achat de boissons (café, thé, jus de fruits locaux) destinées à être vendues sur les bivouacs lors de la saison estivale est stable par rapport à 2022 (7 000,00 €).

Un volet « hygiène et sécurité » est également intégré au budget avec l'acquisition d'équipements de protection individuelle et de trousse de secours.

Le budget **communication et réception** est lui aussi maintenu par la prévision de dépenses liées à améliorer et accroître la visibilité du syndicat (plaquettes relatives au programme des animations, opérations de nettoyage des Gorges, etc.).

- Chapitre 012 - Charges de personnel (862 239,00 €)

Les dépenses prévisionnelles de personnel représentent **862 239,00 € en 2023 contre un prévisionnel de 792 761,00 € en 2022, soit une augmentation de 69 478,00 €** qui s'explique notamment par :

- la prise en compte de l'augmentation du point d'indice au 01^{er} juillet 2022,
- le recrutement d'un poste à temps non complet pour renforcer le pôle ressources depuis octobre 2022,
- le recrutement d'un chargé de mission pour les phases de concertation et d'étude de fréquentation dans le cadre de la démarche « Grand Site » (mission de 12 mois provisionnée pour 9 mois en 2023).

Concernant les saisonniers recrutés sur les bivouacs et la fonction d'écogardes, l'enveloppe allouée en 2023 est stable par rapport au prévisionnel de 2022 (107 350,00 € prévus en 2022). Un travail sur l'optimisation des plannings des saisonniers et le réaménagement du calendrier d'ouverture des bivouacs a en effet été initié pour limiter le recours aux saisonniers en 2023. De plus, une mobilisation de l'équipe permanente du syndicat sur les bivouacs est encore attendue cette saison pour limiter l'évolution de la masse salariale.

Enfin, le recrutement de 2 stagiaires gratifiés est prévu en 2023.

Au global, **les charges de personnel restent majoritaires dans le budget de fonctionnement du syndicat**. Elles représentent près de 55 % des dépenses de fonctionnement, ce qui est courant s'agissant d'un syndicat de gestion.

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (23 275,88 €)

Ce chapitre comprend le versement des indemnités aux élus dont les montants sont en légère hausse par rapport à 2022 (22 350,00€).

Par ailleurs, et comme chaque année, une subvention de fonctionnement à l'association des guides nature labellisés est budgétisée pour un montant de 150,00 €.

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (1 000,00 €)

Une provision de 1 000,00 € est prévue notamment pour l'annulation de titres sur les exercices antérieurs, montant stable par rapport à l'année 2022.

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre (34 504,03€)

Le syndicat est soumis à l'obligation d'amortir les dépenses d'investissement (entre 3 et 20 ans suivant la nature des investissements : matériel informatique, mobilier, véhicule, signalétique, etc.). Les amortissements sont des opérations comptables qui permettent de constater la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources nécessaires pour pouvoir les renouveler. Les dotations aux amortissements sont ainsi inscrites à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Compte-tenu du faible taux d'investissement réalisé en 2022, les dotations aux amortissements sont en baisse (34 504,03 € en 2023 contre 42 926,21 € en 2022).

- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement (85 916,31 €)

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité pour le SGGA à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt. **Pour 2023, la capacité d'autofinancement s'élève à 85 916,31 € réinjectés en recettes d'investissement (contre 33 930,08 € en 2022) soit une augmentation de la capacité d'autofinancement de 250%.**

2. Recettes de fonctionnement

- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté (334 139,05 €)

Compte-tenu de la nécessité d'équilibrer la section de fonctionnement, le budget 2023 a été élaboré en reprenant un excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2022 d'un montant de 334 139,05 € (en très nette hausse par rapport au budget 2022 pour lequel le report s'élevait à 169 254,90 €).

- Chapitre 70 – Recettes propres (335 502,48 €)

Les **recettes propres prévisionnelles du syndicat** sont en légère hausse, par rapport au prévisionnel 2022.

Les **recettes des bivouacs** (nuitées + boissons) sont alignées sur le scénario 2022, à savoir un chiffre d'affaires généré de l'ordre de 343 443,06 €, soit un gain de 291 926,60 € pour le syndicat compte-tenu des 15% prélevés par la SPL dans le cadre du transfert de la commercialisation des nuitées bivouacs effectif depuis l'année 2021. Pour mémoire le bilan financier établi en 2021 et 2022 sur l'exploitation des bivouacs démontrent un équilibre fragile et n'offrant aucune marge de manœuvre pour des travaux d'amélioration des équipements et infrastructures

La **diversification du service de vente de boissons** (thé, café, jus de fruits locaux, vin) devrait générer un revenu complémentaire prévisionnel de 15 000,00 € en 2023.

Par ailleurs, les recettes liées aux animations ont été calculées en fonction des réservations déjà en cours auprès des écoles, des campings et des différents partenaires pour un total de 47 800,00 €.

- Chapitre 74 – Subventions (867 131,91 €)

Conformément au débat d'orientations budgétaires du 2 février dernier et à la décision d'appeler à minima les contributions figurant aux statuts de 2009, le budget 2023 a été élaboré avec un **niveau de contributions statutaires à la hausse** par rapport à 2022, à savoir 286 540,00 € en 2022, contre 301 540,00 € en 2023. La différence représente la mise à niveau de la cotisation statutaire du Département de l'Ardèche en application du montant prévu dans les statuts pour l'exercice 2009.

La **dotations de l'Etat pour la gestion de la Réserve Naturelle** est quant à elle identique à 2022 et s'élève donc à 251 415,00 € en 2023.

Comme en 2022, une enveloppe de 26 932,50 € est allouée en 2023 par la DREAL pour mener des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans la Réserve Naturelle.

Les subventions du Département de l'Ardèche, de la Région, de l'Etat et de l'Europe sont liées aux actions menées par le syndicat dans le cadre de différents programmes (Convention Atout Nature, Opération Grand Site et démarche Grand Site de France, Natura 2000, Vallée de l'ibie).

À noter toutefois en 2023 l'attribution d'une subvention de 4 000,00 € du Département du Gard pour financer l'appel à projet pédagogique « école dans la nature ».

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (500,00 €)

Une enveloppe de 500,00 € est prévue en 2023 pour couvrir d'autres produits de gestion courante.

- Chapitre 013 – Atténuation de charges (11 648,13 €)

Les recettes de fonctionnement comprennent également des remboursements de salaires, notamment dans le cadre d'arrêt maladie.

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre (4 306,00 €)

Comme pour les dépenses d'investissement, le syndicat est soumis à l'obligation d'amortir les subventions d'investissement reçues. La durée d'amortissement est fixée à 5 ans. Le syndicat ayant perçu une subvention d'investissement de l'Etat en 2022, les amortissements sont en hausse par rapport à 2022 (3 439,39 € en 2022).

Cette somme est inscrite à la fois en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SGGA à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine du SGGA.

Vue synthétique du Budget Primitif 2023 – Section d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	PROPOSITIONS 2023	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	PROPOSITIONS 2023
			1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	23 520,00	5 406,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 818,00 €	5 447,25 €
21 - Immobilisations corporelles	145 036,10 €	320 837,05 €	13 - Subventions d'investissement	36 935,00 €	175 685,28 €
23 - Immobilisations en cours	10 000,00 €	20 000,00 €	040 - Opérations d'ordre	42 926,21 €	34 504,03 €
040 - Opérations d'ordre	3 439,39 €	4 306,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	33 930,08 €	85 916,31 €
			001 - Excédent reporté	57 386,20 €	48 996,18 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	181 995,49 €	350 549,05 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	181 995,49 €	350 549,05 €

1. Dépenses d'investissement

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (5 406,00 €)

Les dépenses prévues au chapitre 20 concernent l'accès à la plateforme *achat-public.com* pour déposer et gérer nos marchés publics, et l'achat de logiciels pour le pôle communication.

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (320 837,05 €)

Le budget 2023 a été élaboré avec une enveloppe d'acquisitions de 175 685,28 € correspondant à :

- l'acquisition d'un véhicule petit 4x4 d'occasion pour les bivouacs et d'un véhicule électrique,
- l'acquisition de matériel informatique,
- le renouvellement partiel de la flotte de téléphones mobiles,
- l'acquisition de nouveaux équipements pour l'espace pédagogique de Gaud,
- la mise en place de toilettes sèches pour Gournier et Gaud et de douche hydro économe pour le bivouac de Gournier,
- la sécurisation des sentiers de randonnée (rampes, chaînes), l'aménagement de secteurs fragiles,
- le renouvellement de la signalétique de la Réserve Naturelle,
- la création et l'acquisition de panneaux pour les zones de quiétude,
- le projet d'interprétation des aires de bivouac, ,
- le projet de mise en cohérence des liaisons de randonnées pédestres de Vallon (ratière) jusque Sauze, via le sentier des gorges, avec l'actualisation du projet d'interprétation de la Combe d'Arc,
- l'acquisition de divers matériels techniques et scientifiques.

- Chapitre 23 – Immobilisations en cours (20 000,00 €)

Le budget 2023 prévoit une enveloppe de 20 000,00 € pour la réalisation d'une **étude de faisabilité pour la construction du futur siège du SGGA**, étant entendu que les communes membres du syndicat réfléchissent actuellement à des propositions de terrains pour l'implantation du siège du syndicat, couplé à une maison du Grand Site et de la réserve.

- Chapitre 040 – Opérations d'ordre (4 306,00 €)

Comme en recettes de fonctionnement, une somme de 4 306,00 € est inscrite au budget 2023 pour couvrir les amortissements des subventions d'investissement.

2. Recettes d'investissement

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement (85 916,31 €)

La capacité d'autofinancement du syndicat s'élève à 85 916,31 € en 2023, permettant ainsi de financer de nouveaux investissements sans recourir à l'emprunt.

- Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement (48 996,18 €)

L'excédent d'investissement de 2022 est reporté sur le budget 2023 pour un montant de 48 996,18€, en baisse par rapport au budget prévisionnel 2022 (excédent reporté 2021 de 57 386,20 €).

- Chapitre 10 – Apports, dotations et réserves (5 447,25 €)

Les recettes d'investissement du chapitre 10 sont constituées en totalité du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) calculé sur les dépenses d'investissement de l'année 2021 (n -2).

- Chapitre 13 – Subventions d'investissement (175 685,28 €)

Une partie de la subvention allouée par la DREAL pour le renouvellement de la signalétique de la Réserve Naturelle est reportée au budget 2023, l'opération étant à cheval sur 2022 et 2023. Par ailleurs, des subventions de la DREAL sont également reportées au budget 2023 pour le projet d'interprétation des aires de bivouac et pour les panneaux zones de quiétude.

Des demandes de financements auprès de l'Agence de l'Eau et du CEREMA sont actuellement en cours sur les projets hydroéconomies aux bivouacs, liaison de randonnées pédestres, sécurisation du sentier des gorges et signalétique.

- Chapitre 040 – Opérations d'ordre (34 504,03 €)

Comme en dépenses de fonctionnement, une somme de 34 504,03 € est inscrite au budget 2023 pour couvrir les dotations aux amortissements des immobilisations.

ETAT DE LA DETTE

Le Syndicat n'a à ce jour aucun emprunt souscrit.

En matière de gestion de trésorerie, une ligne de trésorerie sera potentiellement souscrite courant mars-avril pour pallier les manques de liquidités pouvant survenir en raison du décalage entre la mise en paiement des factures et des salaires, et l'encaissement des participations, subventions et recettes propres.

CONCLUSION

Dans un contexte de stabilité des contributions statutaires et d'incertitude sur la qualité de la saison estivale à venir en raison des aléas climatiques et de la conjoncture économique, l'équilibre du budget 2023 est atteint mais demeure fragile. Il repose en effet essentiellement en 2023 sur un report des résultats de l'année 2022, excédentaires en section de fonctionnement comme en section d'investissement. De même, le niveau des contributions statutaires est faible au regard du budget global (16%), fortement dépendant de contributions externes, par définition aléatoires. Les moyens d'ingénierie internes demeurent, du fait de ce caractère aléatoire, très contraints, limitant d'autant les capacités du syndicat à assurer le pilotage de toutes les démarches qu'il engage, le plus souvent largement cofinancées. Pour autant il est fait le choix en 2023 de profiter des opportunités d'accompagnement financier qui s'ouvrent auprès de l'Agence de l'Eau, du Fonds vert et du CEREMA.

Afin de retrouver un contexte budgétaire plus pérenne à moyen terme, il apparaît dès lors indispensable de s'appuyer sur la stratégie 2022-2026 du syndicat pour redéfinir son fonctionnement, ses besoins en moyens d'ingénierie technique et financière et le niveau des cotisations statutaires.